

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-25

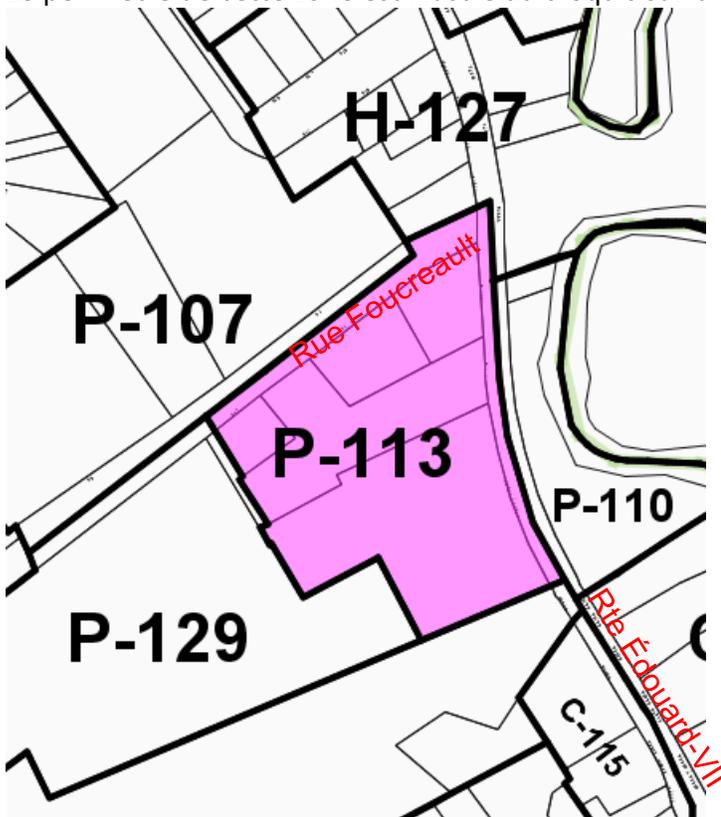
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-25 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-25 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme et le Plan particulier d'urbanisme du Secteur Central-Noyau villageois

Ce projet de règlement concerne la zone **P-113**. Il a essentiellement pour objet de retirer la possibilité de construire une habitation multifamiliale dans cette zone. Cette démarche découle de celle amorcée simultanément en vertu du projet de règlement numéro 500-03, lequel vient modifier l'annexe 1 du règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme, intitulée « Plan particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois » afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à la zone P-113.

Le périmètre de cette zone est illustré au croquis suivant :



Cette zone se compose principalement des lots et numéros civiques suivants :

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-25

Zone concernée	Description
P-113	EDOUARD VII, 2700 EDOUARD VII, 2720 EDOUARD VII, 2750 FOUCREULT, 1 FOUCREULT, 11

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **lundi, 8 juillet 2024, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 501-25 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 12 juin 2024

La greffière de la Ville,



Manon Thériault, avocate